

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Première séance du conseil des manufactures et de l'agriculture à Paris. — Détails sur l'exécution de Lacenaire et d'Avril. — Bulletin politique. Les Circassiens. — Finances anglaises. — Nouveau démenti au rapport de la Gazette d'Augsbourg sur le chemin de fer. — Avis aux étrangers. — Renseignements sur le port d'Anvers. — Nouvelles et faits divers

FRANCE.

Paris, le 10 janvier. — Nous lisons dans un journal du matin :

« L'expédition de Tlemecen est différée, peut-être même n'aura-t-elle pas lieu, parce qu'elle deviendra inutile par suite de la soumission spontanée de la plupart des chefs des tribus qui entraîneront tous les autres à suivre leur exemple. »

— On annonce que le différend entre la France et le canton de Bâle-Campagne est terminé. On ignore jusqu'ici de quelle manière cet arrangement a été obtenu, mais on croit qu'il est dû principalement aux démarches du directeur fédéral et aux représentations amicales des autres cantons de la confédération helvétique.

(Journal de Paris.)

— Le *Moniteur* a signalé la présence au bal des Tuileries de plusieurs Écossais dans le costume de leur pays. Lord Gordon était du nombre, et les curieux (nous ne parlons pas des curieuses) ont pu se convaincre que la crainte du froid n'avait pas empêché sa seigneurie de se présenter dans toute la rigueur du costume, c'est-à-dire les jambes nues.

— Les conseils généraux du commerce, de l'agriculture et des manufactures réunis, se sont occupés hier de la question de savoir s'il y a utilité de permettre l'introduction, sans droits, d'une partie des rails nécessaires à l'établissement de chemins de fer. M. Mimmerela commencé par se déclarer partisan des chemins de fer, auxquels il voudrait que l'on employât la réserve de l'amortissement; ce serait, dit-il, le meilleur gage à donner aux créanciers. Il conclut, du reste, à l'ajournement de la discussion. M. Talbot pense qu'une partie de la consommation doit être réservée aux forges françaises, au moyen d'une prime déterminée sur la totalité de l'entreprise. M. Charles Dupin pense que ces forges pourraient fournir tous les rails nécessaires. M. Fulchiron combat cette opinion. M. Decazes pense qu'elles en peuvent fournir une partie, que le reste doit être pris à l'étranger pour accélérer la construction. Quatre autres membres ont soutenu qu'il faudrait d'abord s'occuper des routes royales et des canaux.

EXÉCUTION DE LACENAIRE ET D'AVRIL.

C'est hier soir à neuf heures, qu'on est venu à la Conciergerie avertir Lacenaire qu'il eût à se lever pour être transféré à Bicêtre. « Allons, dit-il, je ne demande qu'une chose; c'est que cela soit fini demain. »

Avril était profondément endormi; il montra aussi un grand calme, et manifesta le même vœu.

Il était dix heures et quart quand les condamnés arrivèrent à Bicêtre. Le motif de cette translation leur avait été soigneusement caché; mais ils déclarèrent qu'ils n'étaient pas dupes du secret; qu'ils savaient bien que c'était pour le lendemain. Et aussitôt ils se mirent à chanter la *Parisienne*. Un instant après, ils ont été enfermés dans des cabanons séparés.

A onze heures du soir, le chef de la police de sûreté s'est transporté auprès des condamnés pour obtenir d'eux, s'il était possible, de nouvelles révélations; mais tous deux, ramenés au greffe de Bicêtre et interrogés séparément, ont déclaré qu'ils n'avaient rien à ajouter à ce qu'ils avaient déjà révélé. « J'ai dit tout ce que je savais, a répondu Lacenaire. » Quoi qu'il en soit, M. le procureur-général a délégué M. Commerson, un des greffiers de la cour, pour recevoir les révélations qui pourraient être faites au dernier moment, avec ordre de surseoir aux exécutions, si cela devenait nécessaire.

Rentrés dans leurs cabanons, les deux condamnés, quoique séparés l'un de l'autre, purent, en élevant la voix, s'adresser encore quelques paroles, et on entendit, du chemin de ronde, Lacenaire dire à Avril: « Il fait froid; il gèle; la terre sera froide demain. »

Ce matin à six heures, M. l'abbé Montès, aumônier-général des prisons, et M. l'abbé Azibert ont été introduits auprès des condamnés. Lacenaire a

accueilli M. Montès avec beaucoup de politesse. « Je vous remercie, a-t-il dit, mais je suis fâché de la peine que vous avez prise: vous savez que tout cela n'entre pas dans ma manière de voir... et votre visite est inutile. » Cependant, par un contraste qui semblerait inexplicable si, dans les paroles que nous venons de rapporter, on ne trouvait encore un reste de l'homme de la cour d'assises. Lacenaire, la veille même, avait composé à la Conciergerie une prière à Dieu qui se termine par les vers suivants :

Dieu que j'invoque, écoute ma prière!
Dardé en mon âme un rayon de ta foi,
Car je rougis de n'être que matière,
Et cependant je doute malgré moi...
Pardonne-moi, si dans ta créature
Mon œil superbe a méconnu ta main.
Dieu. — Le néant. — Notre âme. — La nature.
C'est un secret. — Je le saurai demain (!).

La Conciergerie, 8 janvier 1836.

Avril a reçu M. Azibert avec plus d'empressement; il a écouté les exhortations du vénérable ecclésiastique avec beaucoup de résignation, et il a manifesté lui-même un vif sentiment religieux. « Monsieur l'abbé, lui a-t-il dit, veuillez accomplir un de mes vœux: dites demain, au prône des prières sonniers de Bicêtre, que je suis repentant de ce que j'ai fait; dites-leur que mon exemple doit leur être utile, je suis bien coupable, je le sais; si je n'avais pas été privé de ma famille, quand j'étais tout jeune, je n'en serais pas où j'en suis. »

Déjà, il y a près de six semaines, Avril avait exprimé ces mêmes sentiments dans la lettre suivante, que nous nous plaisons à reproduire sans rien changer, et qu'on ne lira pas sans intérêt. Elle est adressée à ses anciens camarades de Poissy :

Mes amis,

Je suis peut-être indigne de vous faire savoir ma position, mais j'ai une très-grande confiance en vous, et je me plais à penser que vous me pardonneriez tous mon crime à l'unanimité. Soyez persuadé que je saurai mourir avec plus de courage que j'en ai eu à commettre un assassinat.

Mes amis, si je vous fait part de ma position, s'est pour que vous en preniez une grande exemple; que vous ne fassiez pas comme moi; car vous messieurs principalement qui travailliez avec moi dans le même atelier, si je vous avais écouté, je ne serais pas dans la triste position où je me trouve. Car presque tous de vous m'avait prié de ne pas fréquenter L'assener. Se n'est pas que je l'accuse de mon malheur, oh non; mais peut-être ne l'aurais-je pas connu, je ne serais pas dans cette position. Ce n'est pas que je me plains, parce que maintenant je trouve ma destinée très-belle. Dans quelques jours je ne souffrirai plus, ma triste existence aura fini. Car messieurs je ne sais si vous voudrez me croire; mais maintenant je me trouve très-heureux; il me semble que je suis plus léger, rien ne m'opresse, je ne suis plus le même homme. Je suis satisfait de mon sort depuis que j'ai fait la révélation de mon crime; je voulais le cacher, je voulais mourir sans dire: « Oui c'est moi, c'est moi qui est commis le crime, cette assassinat. » Mais je n'y pouvais pas tenir; j'étouffai, j'étais comme une bête brute, absorbé dans mes réflexions. Ah que j'étais malheureux dans ce temps là; mais maintenant je suis heureux. Ah! mes amis, je crois fermement que je n'ai pas besoin de vous recommander de prendre exemple sur moi; que cette leçon vous serve et je suis satisfait. Je plains un seul homme de notre affaire, c'est François; il est condamné aux travaux forcés à perpétuité, ainsi il souffrira beaucoup.

Je finis ma lettre en vous disant un éternel adieu;

VICTOR AVRIL,

Condamné libéré de Poissy le 25 novembre 1834.
Paris, 17 novembre 1835.

A six heures et demie, les deux condamnés ont été conduits à la chapelle pour y faire la prière des agonisants. Avril était calme et recueilli; Lacenaire était pâle et cherchait à paraître indifférent à ce qui se passait.

(1) Malgré ces derniers mots, il est certain que Lacenaire, en les écrivant, ignorait encore que l'exécution dût avoir lieu aujourd'hui.

La prière terminée, Lacenaire a demandé une tasse de café et un verre d'eau-de-vie, qu'il a partagé avec Avril. Avril, à son tour, s'est fait apporter un petit verre d'eau-de-vie, qu'il a également partagé avec Lacenaire. « Pour le peu de temps qui nous reste, a dit ensuite Lacenaire, il ne faut pas perdre ses anciennes habitudes... » Et il a tiré de sa poche un cigare qu'il a allumé.

Au même moment, l'exécuteur et ses aides se sont présentés: Lacenaire les a suivis en silence; à son arrivée dans l'avant greffe, il a déposé son cigare sur le poêle et s'est assis sur le fatal tabouret. Pendant les préparatifs de la toilette, Lacenaire a pâli de nouveau... « Veuillez aller chercher ma redingotte bleue, » a-t-il dit, je désire la mettre aujourd'hui (c'est celle qu'il portait à la cour d'assises). Puis apercevant M. le directeur: « Ah! M. Becquerel, je vous salue. « J'avais fait demander pour ce matin du papier et de l'encre... on l'a oublié... ce sera pour demain, » a-t-il ajouté avec un sourire forcé... S'adressant ensuite à M. l'inspecteur-général des prisons: « M. Olivier-Dufresne, je suis fort aise de vous voir. Je vous remercie d'être venu assister à mes derniers moments. »

Les préparatifs terminés, Lacenaire a été reconduit dans une salle du greffe. Pendant cette lugubre opération, qui se faisait à la lueur de deux chandelles, Lacenaire est visiblement abattu; on voit qu'il cherche à ne pas démentir la fermeté dont il avait fait parade; mais déjà le cœur manque, et c'est avec un pénible effort sur lui-même qu'il prononce quelques paroles brèves et entrecoupées.

Avril est amené à son tour. « Où donc est Lacenaire, dit-il tranquillement, est-ce qu'il est parti? » Un des aides lui indique, par un mouvement de tête (car il est d'usage qu'ils n'adressent jamais la parole au condamné) que Lacenaire est au greffe. « Ah! bien! bien! Avril reste silencieux pendant les premiers préparatifs de la toilette; mais au moment où l'un des aides s'apprêtait à lui couper les cheveux. « Ah! ah! dit-il j'ai fait votre besogne, je me doutais de la chose, et avant-hier j'ai pris mes précautions... je me suis coupé les cheveux... Là... voilà ce que c'est... Ah! mettez-moi ma calotte sur la tête, il fait froid, ce matin... » Puis, se levant avec vicacité: « Allons marchons; adieu, mes amis » dit-il en s'adressant aux personnes présentes.

Pendant ce temps, Lacenaire, assis dans le greffe, était resté immobile et silencieux. Au moment du départ, il paraît saisi d'un frisson involontaire, et suit Avril d'un pas mal assuré.

Durant le trajet, qui a été prolongé par suite du mauvais état des chemins, les condamnés ont gardé un profond silence qui n'a été interrompu que par une réflexion d'Avril sur la rigueur du froid, et sur la matinée qui annonçait devoir être belle.

A neuf heures moins un quart, le funèbre cortège est arrivé au pied de l'échafaud, qui avait été dressé à une heure après-midi, à la lueur des torches. Lacenaire descend brusquement de la voiture; la pâleur de son visage est effrayante; son regard est vague et incertain; il balbutie et semble chercher des paroles que sa langue se refuse à articuler. Avril descend après lui d'un pas lesté et décidé, et jette un regard tranquille sur le public. Toujours résigné, il s'approche de Lacenaire et l'embrasse. « Adieu, mon vieux, lui dit-il, je vais ouvrir la marche. » Il monte d'un pas ferme les degrés de l'échafaud... on l'attache sur la planche fatale... il se retourne encore et dit: « Lacenaire, mon vieux, allons... du courage... inite moi... » C'est sa dernière parole... et le couteau fait voler sa tête sur les planches de l'échafaud.

Pendant cet horrible moment, Lacenaire est au pied de l'escalier... M. l'abbé Montès cherche à détourner son attention de l'effroyable spectacle qu'il a devant les yeux... Ah bah!... répond Lacenaire, d'une voix altérée... En vain, cherche-t-il encore à faire croire à une assurance qu'il n'a plus... « M. Alard est-il là? dit-il, d'une voix de plus en plus éteinte. » — Oui, lui répond M. Decanlers, sous-chef du service de sûreté. — Ah! j'en... j'en suis... bien aise.

Il avait annoncé qu'il parlerait au peuple; mais il n'en a plus la force: ses genoux fléchissent; sa figure est décomposée; il monte les degrés, soutenu par les aides de l'exécuteur et le coup fatal a bientôt mis fin à ses angoisses et à sa vie.

Cinq à six cents personnes au plus, parmi lesquelles ne se trouvaient, contre l'habitude, qu'un petit nombre de femmes, assistaient à cette exécution, qui n'avait été annoncée dans aucun journal, et sur laquelle on avait recommandé de plus rigoureux secret à tous ceux qu'on était obligé d'en instruire à l'avance. On apercevait avec peine à très peu de distance de l'échafaud sept à huit gardes nationaux en costume. « Quand on vient-là par curiosité, disaient des hommes du peuple, on ne doit pas du moins se mettre en uniforme. » Blâme fort juste et qui sera sans doute profitable.

BULLETIN POLITIQUE.

Nous avons trouvé, dit le *Times*, dans le dernier numéro de la correspondance de MM. de Nesselrode et de Matschewitz une déclaration d'indépendance par les Circassiens. Il paraît que ce peuple, quoique vaincu sous le règne de Pierre-le-Grand, n'a jamais été totalement subjugué par les Russes. Si la politique artificieuse de la Russie n'avait maintenu la division parmi eux, ils auraient fait depuis longtemps cette démarche décisive. Toutefois les projets de la Russie et l'état d'infériorité et de dépendance de la Turquie leur ont fait sentir la nécessité de l'union. La lutte avec cette race énergique coûtera cher à la Russie; mais si les Circassiens sont abandonnés à eux-mêmes, le résultat ne peut qu'être désastreux pour eux; et s'ils sont définitivement subjugués, la ruine du commerce anglais sur les rives de la Mer Noire, que la Russie poursuit depuis si long-temps, arrivera infailliblement. Voici quelques traits caractéristiques propres à faire connaître les Circassiens. S'il était possible de combiner en un seul individu le montagnard sauvage et intrépide, le paysan illettré et l'homme du monde, on aurait une idée approximative du Circassien, c'est-à-dire intrépidité et férocité dans l'ardeur de la lutte; intégrité dans l'observation des obligations de l'état de paix et des traités de guerre; incapacité incomplète d'appliquer leur esprit aux sciences et aux arts; amabilité, courtoisie et sensibilité délicate, du moins dans les relations de la vie.

On demandera sans doute pour quoi ce peuple si nombreux et occupant une position si importante, ne s'est pas fait un nom et un sort comme nation indépendante et puissante. Assurément, les éléments ne manquent pas; mais il a été jusqu'à ce moment impossible de réaliser la combinaison, et certainement ils n'ont pas rendu un faible service aux nations en résistant seuls pendant un demi siècle à la puissance, aux intrigues et à la tenacité des empiétements de la Russie. Mais, par une autre cause, les Circassiens sont restés, en ce qui concerne les arts, les sciences et la prépondérance politique, bien au-dessous des moyens qu'ils possédaient. Il faut attribuer cet état d'infériorité à leur isolement du reste de l'humanité par la mer Caspienne et la Mer Noire, soit sous le contrôle de la Russie par la Géorgie au sud, soit sous l'action directe de la Russie au nord. Ajoutez à cela une langue sans grammaire, et une foule de dialectes inconnus au reste du monde, et enfin l'exaspération contre l'humanité en général, à raison des actes de la Russie, et le mépris que l'on avait universellement pour les autres peuples par suite des descriptions qu'en donnait la Russie.

Dans la déclaration d'indépendance des Circassiens adressée aux cours de l'Europe, ce peuple belliqueux et fier, qui compte 3 millions d'âmes, expose toutes ses tribulations, toutes les cruautés exercées à son égard par la Russie, qui n'a jamais pu triompher de son indépendance. En vain ils ont réclamé des secours du Sultan, de la Porte, de Méhémet-Ali; toujours dans leurs demandes, et se fiant à leurs propres ressources, ils ont sans cesse battu leurs oppresseurs, et cependant ces 100 mille Russes, soldats farouches qu'ils tiennent en échec, si la Circassie devait un jour succomber, seraient des hordes sauvages que le czar lancerait contre l'Europe. Nous savons que la Russie n'est pas la seule puissance du monde: nous savons qu'il est d'autres empires plus puissants que la Russie, et qui, malgré cette puissance, sont bienveillants. Protecteurs du faible, amis du Sultan, ces monarques sont les ennemis de la Russie. Nous savons que l'Angleterre et la France sont au premier rang des peuples du monde, et que déjà elles étaient grandes et puissantes quand les Russes vinrent sur de petits bateaux nous demander l'autorisation de pêcher dans la mer d'Azof.

Nous pensions que l'Angleterre et la France ne s'intéresseraient pas à un peuple simple et pauvre comme nous; mais nous ne doutions pas que ces puissances savaient que nous n'étions pas Russes. C'est avec l'humiliation la plus profonde que nous avons appris que sur toutes les cartes imprimées en Europe, on ne nous assignait d'autre place que celle d'une province russe; que partout on nous représentait comme un peuple vaincu, nous, dont les coups font trembler la Russie. Nous protestons solennellement à la face du ciel contre de si humiliantes prétentions.

On trouve encore dans la déclaration d'indépendance des Circassiens ce passage :

C'est par les armes et non par les paroles qu'un pays peut être subjugué. Si la Russie nous dompte ce ne sera pas par les armes, mais en nous privant de nos communications, et en tirant parti de la Turquie et de la Perse qui lui appartiennent déjà, en rendant la mer infranchissable comme si elle lui appartenait, en bloquant nos côtes, en détruisant non seulement nos vaisseaux, mais ceux d'autres états qui ont des relations avec nous, en nous enlevant tout marché pour la vente de nos produits, en nous empêchant d'acheter du sel, de la poudre à canon et d'autres munitions de guerre, en nous retirant jusqu'à l'espérance. Mais nous sommes indépendants, nous sommes en guerre, nous sommes vainqueurs. Le représentant de l'empereur qui nous compte en Europe comme ses esclaves et qui regarde notre pays comme lui appartenant, a récemment entamé des négociations avec les Circassiens, non pour leur proposer le pardon de la révolte, mais pour acheter la retraite de 20,000 hommes enveloppés par les nôtres et pour faire des arrangements relativement à l'échange des prisonniers.

Finances anglaises. — Les journaux publient les tableaux comparatifs des recettes et dépenses des années qui ont

expiré le 5 janvier 1835 et 1836. L'augmentation sur le trimestre correspondant de l'année dernière est de 172,967 liv. sterl., la diminution sur toute l'année est de 613,669 liv. sterl., somme inférieure à l'évaluation du montant des réductions. Augmentation sur le trimestre: dans les douanes, 214,694 liv. sterl. Timbre 64,805 liv. sterl. Poste, 22,090 liv. sterl. La diminution sur le trimestre est dans l'accise (par suite du transport aux douanes des droits sur le thé) 136,437 liv. sterl. Impôts des portes et fenêtres, 57,471 liv. sterl. Diverses, 16,871 liv. sterl. L'accroissement sur les douanes pendant l'année a été de 1,686,244 liv. st. et la diminution sur l'accise de 1,021,295 liv. sterl. qui se balancent pour ainsi dire par les raisons exposées plus haut. Le chiffre le plus fort du décroissement sur l'année, est sur les impositions 874,091 liv. sterl., expliqué par des récentes réductions d'impôts, et l'on peut aisément calculer les ressources accrues ou croissantes du pays d'après les branches de revenus qui montrent une augmentation, ou qui n'offrent pas de diminution.

Le chapitre le plus remarquable d'amélioration est dans la poste, qui accuse une augmentation sur l'année de 57,000 liv. sterl., et sur le trimestre, comparé à celui de 1831, de 22,000. La diminution sur le timbre, pour l'année, est de 42,000, mais l'augmentation de cette branche de revenus pour le trimestre n'est pas moindre que 64,85 liv. st. Toute la recette pour le trimestre est de 11,257,335 liv. st. et la dépense de 9,717,518, excédant de la recette 1,539,777 liv. sterl.

L'excédant du revenu actuel, sur l'année financière qui a expiré le 10 octobre 1835, s'est élevé à 1,541,904 liv. sterl. 0 shel., 9 1/2 d. L'emploi de cet excédant est notifié dans la *Gazette*, par les commissaires pour la réduction de la dette nationale. (*Globe*)

BELGIQUE.

Bruxelles 11 (trois heures). A l'ouverture de la bourse, les fonds paraissaient devoir se soutenir, et même aller à la hausse, lorsque le bruit s'est répandu que la cote de Londres du 9 (samedi), venait avec 1 3/4 p. c. de baisse, le prix des obligations Ardois est tombé de 51 1/4 à 50 1/2. La cote officielle de Londres étant connue on s'est un peu relevé pour fermer à 50 3/4 argent.

Anvers, deux heures. — Ardois 51 1/4 argent. Londres, 9 janvier 4 heures. — Nos cours se sont soutenus, on a coté: consolidés, ex. dividende 91 1/4, à terme 92 3/4; belges 101 1/2; hollandais 2 1/2 p. c. 55, 5 p. c. 103; Espagnols, Ardois 50 1/4 au comptant, passive 16 1/4; différée 25; portugais, 3 p. c. 54 7/8; 5 p. c. 85 7/8; brésiliens, 83 3/4.

Tous les dividendes des 3 p. 0/0 portugais échus au 1^{er} courant, ont déjà été payés par M. Rothschild. La somme totale se monte à environ 150,000 livres sterling, et comme on a aussi pourvu aux effets dont M. Carbonelle avait refusé l'acceptation; on aura tout le temps nécessaire pour s'arranger relativement aux dividendes prochains à échoir sur les dettes étrangères.

Nous apprenons que la *Société de Commerce* de Bruxelles, demandera aux fabricans du pays, pour l'exportation, dix mille pièces de coton. Nous ne saurions assez applaudir à de semblables efforts, faits dans l'intérêt du développement de notre industrie. (*Indépendant*.)

Le *Moniteur* contient l'avis suivant: Vu l'art. 15 de la loi du 27 septembre 1835 (*Bulletin officiel*) n° 647, ainsi conçu:

« Les étrangers qui ont obtenu l'indigénat ou la naturalisation sous le gouvernement des Pays-Bas, ne jouiront en Belgique des droits que ces actes leur ont conférés, qu'autant qu'ils y étaient domiciliés au 1^{er} décembre 1830, et qu'ils y ont depuis lors conservé leur domicile. »

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'administration, comme dans celui des étrangers qui sont dans le cas de profiter du bénéfice de cette disposition, de constater les droits de ceux-ci dans un document officiel.

Invite tous les étrangers de la catégorie précitée à produire au gouverneur de la province qu'ils habitent, une copie dûment certifiée de leurs lettres de naturalisation, et les déclarations de l'autorité communale attestant qu'ils ont satisfait aux conditions imposées par l'art. 15 transcrit ci-dessus.

LIEGE, LE 12 JANVIER.

ENCORE UN MOT SUR LA PÉTITION DES PROPRIÉTAIRES DE BOIS.

Nous avons promis de revenir sur la pétition que les propriétaires de bois viennent d'adresser à la chambre des représentants, à l'effet d'obtenir une augmentation des droits d'entrée frappant les bois qui nous arrivent de l'étranger.

En présence d'une semblable réclamation, conçue en termes pressans, nous nous sommes demandés, un instant, si la situation des pétitionnaires justifiait leurs plaintes; si en effet, le prix des bois était avili au point de nécessiter une aggravation de tarif sur un objet si important pour toutes les industries? Mais n'est-il pas à la connaissance de tout le monde que le prix du bois s'est relevé dans ces derniers temps, que celui des chênes a haussé de plus de

20 p. c., et celui des autres essences dans une proportion à peu près égale. Et cependant ce n'est point tout encore: une tendance à la hausse est évidente. Voici ce que porte à ce sujet le dernier n° du *Journal d'Arton*:

« Les propriétaires de bois n'ont plus à se plaindre: le prix du bois en 1835 a généralement atteint le taux qu'il avait en 1828, et il y a une hausse dans le montant des adjudications des coupes de 1836. Bien plus, les propriétaires qui en ont conservé, en retireront encore de plus beaux avantages. Citons un exemple. A Soy, aux environs de Marche, il existe une coupe de 2,000 cordes. On ne voulait donner, il y a quelques temps, que fr. 1 50 de la corde, aujourd'hui on en offre cinq francs. »

Après la publication de faits pareils, il n'y a rien à dire sur la justice des réclamations qui nous occupent. Il est facile d'en reconnaître l'origine: plusieurs branches d'industrie et d'agriculture se sont plaintes et ont obtenu des privilèges, par cette raison même; pourquoi donc toutes n'éléveraient-elles point la voix pour réclamer une égale protection? Il est vrai qu'à la longue ces faveurs tourneront à mal aux industries qui les ont obtenues; car sur chacune d'elle pesera la somme de tous les privilèges accordés à toutes les autres; mais c'est une vaine science qui dit cela, et nos prohibitionnistes sont des hommes bien autrement forts, bien autrement éclairés, en matière d'économie sociale, que les Smith et les Say.

Passons à une autre point de la question. On demande une augmentation des droits d'entrée sur les bois étrangers. Ces bois sont principalement les sapins et les acajous, et pour certaines industries, il est impossible de les remplacer avec les produits du pays. Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, tous les modèles de machine sont en sapin; le chêne ne saurait être employé à cet usage, il voile, comme on dit en terme de l'art, et il est trop pesant; les poutres des bâtimens de fabriques sont aussi généralement en sapin, le chêne fournissant rarement la longueur nécessaire. — C'est là une considération qui attirera sans doute, l'attention de la chambre quand elle sera appelée à l'examen de la pétition des propriétaires de forêts de nos provinces.

Le commerce de bois a son principal siège à Anvers, et nous avons déjà dit qu'une nouvelle loi restrictive pourrait porter atteinte à la prospérité de ce port. En parlant ainsi, ce n'est point seulement de l'intérêt mercantile qu'il s'agit: nous nous sommes déjà expliqué à cet égard, le principal mérite du commerce, on le sait, est d'animer l'industrie. Rappelons-nous ce que répondait naguère M. Smits à un prohibitionniste parlant des avantages obtenus par la loi relative aux céréales: « Il est vrai, disait l'honorable député d'Anvers, que les grains du Nord n'arrivent plus chez nous, je ne sais s'il faut attribuer à cette circonstance le prix actuel de cette denrée, mais il est un fait certain, c'est que les vaisseaux sur lesquels elle nous était arrivée, avaient emportés en retours pour deux millions et demi des produits de notre industrie, et elle a perdu ce débouché. » — Eh bien! c'est un nouveau débouché qu'elle est menacée de perdre encore, si l'on accueille la pétition dont nous nous occupons. Nul doute que les vaisseaux qui apportent le bois à Anvers ne prennent en retours des quantités considérables de produits de nos fabriques; car de l'aveu même des pétitionnaires, ces vaisseaux nous arrivent de contrées où l'industrie est peu avancée. Courage donc MM. les prohibitionnistes.

Le *Journal de Verviers* donne quelques nouveaux détails sur le crime dont nous avons parlé hier:

« Un crime affreux a été commis le 8 de ce mois vers les huit heures du soir, dans la commune d'Olne, canton de Verviers. Le sieur Wilkin de Dison, demeurant depuis l'été dernier dans la commune d'Olne, revenait chez lui le 8 vers les huit heures du soir, accompagné de sa servante, Marie Elisabeth Paume, lorsqu'arrivé à environ cent mètres de sa maison, il est attaqué par deux hommes qui le terrassent et le dépouillent d'une somme de 200 florins en pièces d'or, tuent sa malheureuse servante avec une arme à feu tirée à bout portant; la balle lui a traversé le corps d'entre en outre. »

L'Organe du Commerce et de l'Industrie, de Cologne, fait les réflexions suivantes, à propos d'un article du *Journal de Dusseldorf* sur les chemins de fer d'Elberfeld à Dusseldorf et de Cologne à Aix-la-Chapelle.

« Si nous ne pouvons point parler du chemin de fer projeté d'ici à la frontière belge, avec autant de certitude que le *Journal de Dusseldorf* du chemin de fer de Dusseldorf à Elberfeld, nous nous berçons néanmoins de l'espérance que la conférence du conseil d'administration pour les chemins de fer, qui doit

avoir lieu le 16 du courant à Cologne, amènera un résultat qui dissipera les craintes exprimées dans un article daté d'Aix-la-Chapelle, publié par la Gazette d'Augsbourg.

L'Organe du Commerce ajoute : Nous communiquerons à nos lecteurs le résultat de la conférence susmentionnée, si toutefois elle peut-être publiée, et nous exprimons en attendant notre intime conviction qu'un chemin de fer sera établi d'une manière ou d'autre de Cologne à la frontière belge, en communication avec la route de Verviers et Liège pour Anvers, et même avant que les Belges aient leur route jusqu'à la frontière de Prusse.

— Une seconde fabrique de sucre de betteraves va s'établir cette année dans la commune de Boussu. (Hainaut.)

— On écrit d'Alost en date d'hier : « Un assassinat a été commis sur le nommé Demol, dans sa maison, à Erembodegem, sur la chaussée d'Alost à Bauxelles, par un nommé Dejaegher, chassé pour inconnu du corps des partisans, il y a six semaines, et qui vivait sous le même toit en concubinage avec la fille unique de Demol. Le crime a été commis pendant la nuit du dimanche au lundi. Un enfant de quatre ans qui avait été mis chez Demol par l'administration des pauvres d'Alost a donné les détails suivants au juge d'instruction. A la suite d'une querelle, Dejaegher et sa maîtresse ont porté à Demol cinq coups de couteau au cœur.

« Le cadavre a été ensuite chargé sur une brouette et conduit par Dejaegher à une lieue de là, dans un petit bois, à Herdersem, où il fut trouvé deux jours après, habillé d'une chemise et de bas de partisans, ce qui fit présumer d'abord que c'était un individu de ce corps. La fille et Dejaegher, conduits auprès du cadavre, n'ont pas voulu le reconnaître. Des recherches ultérieures ont eu pour résultat la découverte des habillemens et des draps ensanglantés qui étaient enterrés derrière la maison. Il paraît que Demol, sur le point de se remarier, aurait déshérité sa fille d'une portion de sa petite fortune, et que ce soupçon aurait inspiré à cette misérable le projet du parricide. »

— On a reçu les journaux de New-York jusqu'au 10 décembre. Ils sont tout-à-fait sans importance. Le départ de M. Barton de Paris n'était pas encore connu aux Etats-Unis. Les lettres particulières reçues par la même voie que les journaux sont de la nature la plus favorable. On pourrait croire à New-York que le différend avec la France sera promptement terminé.

— Le comte de Goethals, de Gand, a envoyé à Paris, à M. Cousin, le buste de Henri de Gand, en le priant de vouloir bien le placer dans le lieu qu'il jugerait le plus convenable. M. Cousin a fait placer ce buste dans la bibliothèque de la faculté de théologie : c'est en effet la place qui convient le mieux au célèbre théologien du douzième siècle, qui prit ses degrés en théologie de l'université de Paris, et qui se fit par ses ouvrages une réputation si grande qu'il fut surnommé le docteur solennel. Le nom de cet illustre théologien était Goethals, ce qui le fait appeler en latin *Bonicolus*. La liste de ses nombreux ouvrages se trouve dans les biographies, et entre autres celle de Michaud, article *Gand* (Henri de)

— Antoine-Justin Delaporte et Gio Vani Terran (Italien, et non Polonais comme il l'avait dit, ont été transférés à la frontière de France. (Gazette des Tribunaux.)

— Le comte Platen, poète allemand fort distingué, est mort à Syracuse, le 5 décembre, d'une fièvre gastrique.

— On peut se faire une idée du commerce de l'Angleterre par le résultat du rapport qui vient de s'y faire, et par lequel il est prouvé, que le travail qui s'y fait par machines, équivalait à celui que feraient 400,000,000 d'hommes.

— On écrit de Namur, 8 janvier : « On a écroué hier à la maison d'arrêt de cette ville, deux individus de Vitryval, inculpés de fabrication de fausse monnaie ; on a trouvé chez l'un d'eux des instruments qui semblent avoir servi à cette fabrication. Les pièces fausses étaient de 25 cents ; au milésime de 1836. »

— On écrit de Hambourg, 4 janvier : « On annonce aujourd'hui la faillite de la maison G. Vahl de Greifs Wald, propriétaire et armateur de 68 navires.

« Le passif est de fr. 1,400,000. — Le *Courier* anglais contient la lettre suivante de son correspondant de Paris : « Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le différend entre la France et l'Amérique est définitivement arrangé. Je viens d'apprendre d'une source qui mérite pleine confiance, que le duc de Broglie a fait connaître au gouvernement anglais que la France est satisfaite des explications données

Par le général Jackson dans son dernier Message et que la médiation si généreusement offerte par l'Angleterre, n'est, par conséquent, plus nécessaire.

Les 25 millions, la cause primitive de la dispute, sont à la disposition de l'Amérique, quand elle voudra les demander.

— Les singulières propriétés du caoutchouc ont depuis longtemps, appelé l'attention du gouvernement anglais. Par ordre du conseil d'amirauté des expériences ont eu lieu à bord du vaisseau du Roi, *l'Excellent*, à l'effet d'examiner si l'emploi de cette substance pourrait contribuer au perfectionnement des affûts, et rendre l'assiette des canons plus sûre et plus régulière. Les essais tentés sur des pièces de 68 livres de balle et sur des carronades de 32 ont présenté des résultats satisfaisants. L'élasticité du caoutchouc a paru fournir un excellent moyen pour empêcher le recul des pièces. On s'en est également servi pour confectionner des câbles et prévenir le labourage des ancres. L'importation du caoutchouc en Angleterre s'élève maintenant à plusieurs centaines de tonneaux. Il est tellement recherché, que quelques planteurs de l'Inde-occidentale ne cultivent plus que l'arbre d'où il découle, *l'avea guianensis*. (Mecanic's mag)

RENSEIGNEMENTS POUR LE COMMERCE.

Voici des renseignements donnés par l'Indépendant sur la situation actuelle du port d'Anvers, comparée avec celle où il se trouvait en 1828, l'une des deux années les plus prospères du commerce de cette ville :

Le port d'Anvers, bien qu'il fut auparavant le centre d'un grand négoce, atteignit en 1828 et 1829 le plus haut point de prospérité auquel il soit parvenu sous la domination hollandaise. C'est l'époque brillante que les feuilles orangistes appellent toujours avec une nouvelle complaisance. Alors, disent-elles, les navires de 800, de 1,000, de 1,200 tonneaux affluaient ; alors les colonies du royaume des Pays-Bas faisaient à Anvers l'échange de leurs productions, contre les productions de la mère-patrie ; alors, enfin, il y avait des merveilles. Reduisant tout cela au positif arithmétique, on trouve que le port d'Anvers a reçu, en 1828, 955 navires nationaux ou étrangers, formant ensemble 137,456 tonneaux ; en 1829, 1,928 navires, équivalant en somme à 160,658 tonneaux ; en conséquence, pendant les deux années les plus prospères, 2,083 navires d'une capacité totale de 298,114 tonneaux. Le nombre des navires n'avait été en 1829 que de 1,028 ; il est en 1831 de 1,254 ; celui des tonneaux est à la vérité un peu plus faible pour cette dernière année que pour la première, 169,000 tonneaux d'une part, seulement 151,000 de l'autre : un seizième de différence. Depuis lors les arrivages sont restés à peu près dans la même proportion, mais cependant avec une tendance à augmenter, à mesure que les temps de trouble s'éloignent. C'est ainsi qu'en examinant les deux années 1834 et 1835, comme nous l'avons fait pour 1828 et 1829, nous trouvons que le port d'Anvers a reçu : en 1834, 1,064 navires nationaux ou étrangers, formant ensemble 141,465 tonneaux ; en 1835, 1,188 navires, équivalant en somme à 153,243 tonneaux : en conséquence, pendant les deux dernières années, celle que la presse orangiste ne regarde pas comme prospères, 2,232 navires, d'une capacité totale de 294,708 tonneaux.

On peut voir d'après cela que la ville d'Anvers n'a pas besoin pour prospérer des *superbes navires hollandais*, de 800, de 1,000, de 1,200 tonneaux, ni des colonies hollandaises.

Pendant l'année 1835, la navigation extérieure a versé dans les magasins d'Anvers 436 barriques ou barils, et 168,661 balles de café ; 4,541 barriques ou barils, 76,776 caisses, 73,449 sacs, nattes ou canastres de sucre ; 9,033 barriques et 23,700 balles de riz ; 1,912 caisses de thé, 12,046 balles de poivre ; 443 boucuits de tabacs ; 23,304 balles de coton ; 909 caisses et 42 surons d'indigo ; 12,025 barriques et barils de potasse ; 269,915 pièces de cuir.

En 1828 ; les importations s'étaient élevées pour le café à 5,104 barils ou barriques et à 361,842 balles ; pour le sucre, à 5,009 barriques et barils ; 47,219 caisses et 76,768 sacs, nattes ou canastres ; pour le tabac, à 2,426 boucuits ; pour le coton, à 17,097 balles ; pour la potasse, à 11,363 barriques et barils ; pour les cuirs, à 164,046 pièces.

Ainsi les objets propres, d'une manière plus spéciale à la consommation, et ne reproduisant rien, tels que le café, le tabac, etc., forment pour les deux années une balance à peu près égale ; si l'importation du café a été moins grande, celle du tabac a été plus considérable. Le chiffre est, pour ce qui regarde le sucre, un peu, mais légèrement favorable à l'année 1835 ; mais toutes les matières premières, susceptibles d'être mises en œuvre par l'industrie, le coton, la potasse et les cuirs, présentent une différence tout-à-fait avantageuse à cette dernière époque. 17,097 balles de coton en 1828 ; 23,304 en 1835 : 11,363 barriques de potasse en 1828 ; 12,025 en 1835 : 164,146 pièces de cuirs en 1828 ; 269,915 en 1835 : pour ce dernier objet, une différence de 105,869 pièces. On voit par là que la ruine de ce port n'est pas encore imminente.

Nous ne savons si les navires gigantesques de 1,000 à 1,200 tonneaux dont on parle tant, voyagent beaucoup, ou s'ils sont trop grands pour être remplis, toujours est-il que pendant l'année 1835 ils ont amené : à Amsterdam, 487 barriques ou barils, et 281,938 balles de café ; 28,535 barriques et barils, 25,268 caisses, 59,913 sacs, nattes et canastres de sucre ; 11,718 balles de coton ; 3,300 balles de poivre ; 5,757 barriques et 13,128 balles de riz ; 4,415 caisses et 10 surons d'indigo ; 8,693 boucuits de tabac ; 145,528 pièces de cuirs : à Rotterdam, 344 barriques ou barils et 252,215 balles de café ; 3,612 barriques et barils, 8,448 caisses, et 30,447 sacs, nattes ou canastres de sucre 20,547 balles de coton ; 5,329 balles de poivre ; 6,682 barriques et 41,262 balles de riz ; 2,924 caisses et 86 surons d'indigo ; 8,157 caisses de thé ; 11,434 boucuits de tabac ; 137,662 pièces de cuirs. Il résulte de cette comparaison que les villes hollandaises ont reçu un peu plus de café, autant de sucre, plus de tabac, plus de thé, mais moins de riz, beaucoup moins de poivre, moins encore de coton et de cuirs, que le port d'Anvers.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège invitent les nommés Rigart, Nicolas-Joseph, et Gillis, Louis, le premier congédié du 2^e régiment de chasseurs à pied, le 26 juin, et le second congédié du bataillon du train d'artillerie, le 31 mars dernier, dont le domicile est inconnu, à se présenter au bureau militaire de la régence à l'hôtel de ville, pour affaire administrative qui les concerne. Liège, le 2 janvier 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 11 JANVIER.

Naissances : 10 garçons, 6 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 3 femmes, savoir : Marie Elisabeth Franck, âgée de 79 ans, sans profession, derrière Ste. Catherine. — Louise Frans, âgée de 66 ans, sans profession, rue St. Severin, épouse de Jacques Comhaire. — Marie Thérèse Crulle, âgée de 35 ans, sans profession, rue des Ecoles.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Mardi, 12 janvier, *Clotilde*, drame en cinq actes.
Les Visitandines, opéra en 2 actes.

Vendredi 15, au bénéfice de M. Berger, *Edouard en Ecosse*, drame en trois actes. — 1760, ou *une Matinée de Grand Seigneur*, comédie en un acte. — *Les Folies Amoureuses*, opéra en 3 actes. — *Plus de Jendi*, vaudeville en un acte. — TOMBOLA.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.



UNE CHIENNE D'ARRÊT, poil blanc et noir, s'est EGARÉE le huit de ce mois. — Bonne récompense à celui qui la ramènera chez M. G. A. LAMARCHE, rue du Pot d'Or n° 656. 953

On CHERCHE en location une MAISON au centre de la ville, d'un loyer de 1,50 frs. à 4,800 frs. S'adresser au bureau de cette feuille. 950

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

LA VENTE de LIVRES qui devait avoir lieu le 11 janvier en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, est remise au 13 du même mois, 2 heures de relevée et jours suivants. 942

A VENDRE TROIS MAISONS situées rue Royale à Liège S'adresser quai d'Avroy n° 577.

On demande une SERVANTE de la campagne rue Neuvice, numéro 967. 867

On DEMANDE des APPRENTIS TYPOGRAPHES S'adresser au Bureau de cette Feuille.

AVIS POUR SURENCHÉRIR

SUR UN BEAU

MOULIN A FARINE

AVEC

MAISON ET BIENS FONDS, SIS A ANS ET GLAIN.

Jusqu'inclus le 15 janvier 1836, on peut surenchérir d'un 20^e sur le prix de 27,409 francs, montant de l'adjudication provisoire desdits biens, par acte à passer devant le notaire PARMENTIER, à Liège. 948

Le LUNDI, 18 janvier 1836, à onze heures du matin, il sera procédé à la salle de la régence de Huy, devant les bourgmestre et échevins, à l'adjudication au rabais des ouvrages à faire pour la construction d'un oratoire, dans le nouveau cimetière de la ville.

Le plan, les conditions et le détail de ces travaux, sont déposés au secrétariat de la régence, où on peut en prendre communication d'avance. 758

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'épouse CLOES-GRÉGOIRE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de transférer son MAGASIN de PAPIERS PEINTS à meubler, dans la rue de l'Université, deux maisons plus bas que celle de M. Kersten, libraire. 93

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n° 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités : Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Salep, etc. Depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents, le demi-kilo.

M^{me} GILLON-NOSSANT,
RUE DUPONT-D'ILE, N° 32,

Vient de recevoir un bel assortiment d'objets de fantaisie et de nouveautés pour étrennes, qu'elle a choisis elle-même à Paris, dans les meilleures fabriques; savoir:

Nécessaires pour homme et pour dame, boîtes à lettre, à gants, à visite et à filet, lecteur, caisse d'épargne, etc., ainsi qu'un très-beau choix d'articles en dorés, parures, demi-parures, boucles de ceinture et boucles d'oreille, broches, porte-bouquets, chaînes, serre-bou, etc.: le tout de très-bon goût.

Son magasin est au si très-bien assorti en chaussettes et gants de soie, bas en fil-elle et en fil d'Écosse, rubans de ceinture, sautoirs, étoles, voiles en tulle et en gaze, écharpes, sacs-manchons et autres, foulards, gilets en soie brochés, cravattes-écharpes, cachenez, tabliers, sultanes, dit sachet à odeur, bretelles, cols de Boivin et autres, parapluies, et quantité d'autres nouveautés.

Elle a aussi renouvelé son magasin de parfumerie et y a ajouté beaucoup d'articles nouveaux, ainsi qu'un choix de fleurs pour coiffure, réseaux et tours en cheveux.

On trouve également chez elle un assortiment bien choisis de poul de soie, gros de Naples, marceline, gros de Naples écossais, mérinos français, thibet imprimé, écossais, mérinos anglais brochés et unis, schalls tartans de toutes qualités, etc.

Elle fait confectionner des manteaux d'après les plus beaux modèles de Paris.

BAISSE EXTRAORDINAIRE.

J.-F. COULON,
PÂTISSIER-CONFISEUR-LIQUORISTE
RUE GÉRARDRIE, A LIÈGE,

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de faire une grande diminution sur les prix de tous les articles de son commerce, sans rien changer ni à la qualité ni au volume de ces articles. N'ayant pas cessé, depuis l'ouverture de son établissement, de mériter la confiance des personnes qui ont bien voulu le charger de leurs commandes, il fera tout ce qui dépendra de lui, pour continuer à mériter leurs éloges, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui de la promptitude, qu'il mettra à remplir leurs nouveaux ordres.

On trouvera toujours chez lui, GLACES, PÂTES FROIDES, et généralement tout ce qui dépend de son état, et qui est nécessaire pour SOIRÉE, THÉ, BAL, DINER, etc.; ainsi que toutes espèces de PIÈCES MONTÉES.

On trouvera également chez lui, un TRÈS-BEAU CHOIX D'OBJETS récemment arrivés de PARIS, et propres à être donnés pour ÉTRENNES.

Le tout à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
Un JEUNE APPRENTI peut se présenter chez lui.

VENTE
D'UNE

BELLE BIBLIOTHÈQUE,
Composée de beaucoup de livres rares, de morale, d'écritures saintes, pères de l'église, théologie, droit civil et canonique, histoire, science, et littérature.
Qui aura lieu aux Cloîtres de Ste-Croix, n° 32, à Liège, Les 26 et 28 janvier, 4 et 9 février 1836; à 2 heures, par le ministère de M^{re} KEPPENNÉ, notaire, où le Catalogue se distribue, au prix de 20 centimes. 916

LIBRAIRIE MODERNE,
MONTAGNE DE LA COUR, N° 2, A BRUXELLES.

SOUSCRIPTIONS ET ABONNEMENTS SANS EXCEPTION.

ENCYCLOPÉDIE DU COMMERCANT,
DICTIONNAIRE

Du Commerce et des Marchandises, par Mac CULLOCH, contenant classées par ordre alphabétique toutes les choses qui intéressent le commerce (voir le Politique n° 280, pour le détail.)
L'ouvrage entier se formera de 80 à 90 livraisons de deux feuilles chacune, qui paraissent de samedi en samedi, à partir du 20 novembre 1835.

PRIX: FRANCO POUR LA BELGIQUE, 40 CENTIMES LA LIVRAISON.

MYTOLOGIE PITTORESQUE

HISTOIRE METHODIQUE UNIVERSELLE DES FAUX DIEUX
DE TOUS LES PEUPLES ANCIENS ET MODERNES,

Présentant un exposé des croyances fabuleuses de la plupart des nations, indiquant les noms, l'origine, la puissance, les temples, le culte, et les fêtes de leurs diverses divinités, le tout rangé dans un ordre entièrement neuf,

PAR J. ODOLANT-DESNOS,

1 vol. grand-8°, imprimé à deux colonnes sur beau papier vélin satiné, orné de trente gravures sur acier, paraissant par livraison d'une feuille de texte et d'une gravure. L'ouvrage entier aura 30 livraisons environ.

PRIX FRANCO POUR LA BELGIQUE: LA LIVRAISON, 35 CENTIMES.

ON PEUT SOUSCRIRE AU BUREAU DU POLITIQUE.

AVIS AUX MÉDECINS.
SIROP ET PÂTE

DE
NAFÉ D'ARABIE,
Autorisés par brevet et ordonnance du roi. rue Richelieu, n° 26, chez BELANGRENIER.

La supériorité de ces modernes préparations sur tous les autres pectoraux pour la guérison des RHUMES, CATARRHES ENROUEMENTS, TOUX OPINIÂTRES, COQUELUCHES, ASTHMES, GASTRITES et autres maladies de poitrine et de l'estomac, est attesté par un rapport fait à la faculté de médecine de Paris et par plus de cinquante certificats des plus célèbres médecins, professeurs à cette faculté, médecins du roi, membres de l'Académie royale de médecine, médecins en chef de tous les hôpitaux, etc. Ces deux bienfaisants et agréables pectoraux ne contiennent ni opium ni acides. Prix 1 franc 25 c. la boîte et 2 francs la bouteille.
Le dépôt est établi chez M. FROIDBISE, rue Pont-d'Île, n° 831. 730

A LOUER pour mars 1836 une jolie MAISON DE CAMPAGNE, située au bord de la Meuse, composée d'un joli salon, place à manger, deux cabinets, quatre chambres au premier, deux au second, grenier, four, grande cour, jardins et prairies, plantés des meilleurs fruits, cuisine offrant toutes les commodités désirables par un grand bâtiment qui y communique.
S'adresser pour plus ample information rue Basse Sauvinière, n° 793.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Fr. GHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, ci-devant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, n° 1275. Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver.
Au même n°, il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou non à LOUER. 70

COURS COMPLET

DE
PAYSAGE,
PAR THENOT.

Ouvrage grand-4°, expliqué par les principes de la Perspective; quinze planches formées chacune de quatre planches avec texte explicatif. Prix, 1 fr. 75 c. la livraison.
Tout l'ouvrage sera terminé le 20 novembre de cette année.
On souscrit chez l'auteur, Place des Victoires, 6, à Paris, et au bureau de ce journal.

BIOGRAPHIE LIÉGEOISE, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Beccelievre.
La Biographie Liégeoise formera un volume in-8° imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.
Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se composera de cinq feuilles d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.
On souscrit au bureau du Politique.

BOURSES.

PARIS, LE 9 JANVIER.

FONDS PUBLICS.	JOURS précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant.	108 65	108 60
» fin courant.	00 00	00 00
Trois pour cent, comptant.	81 20	81 20
» fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	98 50	98 50
» fin courant.	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^e J. 4 ^e nov. comp.	51 1/8	50 3/4
» fin cour.	00 00	00 00
» Dte. diff. sans int. compt.	18 7/8	18 7/8
» Dte. pass. sans int. compt.	16 5/8	16 5/8
» Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
» Empr. royal. J. de juill. 1831.	40 1/4	40 1/2
» fin cour.	00 00	00 00
» Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	23 1/2
» fin cour.	00 00	00 00
» Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	40 1/2
» fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	25 3/8	25 1/4
Rome. Rs. 5 p. c. compl.	102 7/8	103 00
» fin cour.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	102 5/8	102 7/8
» fin cour.	000 00	0 0 00
Banque de Belgique.	113 3/4	113 1/2

AMSTERDAM, LE 9 JANVIER.

Deute active.	56 1/4	Rente française.	81 5/8
» différée.	1 7/32	Métalliques.	99 3/4
Billet de chance.	25 00	Russie, H. et C.	105 1/8
Syndic. d'amort.	95 7/8	Esp. rente perp.	00 00
» 3 1/2.	81 00	Naples falconnet.	93 3/4
Soc. de comm.	123 7/8	Brésiliens.	87 00

LONDRES, LE 8 JANVIER.

3 ^e consolidés.	92 3/4	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	104 1/2	Différées.	25 3/8
Holl Dette active.	55 1/8	Passives.	46 3/8
Id. 5 p. c.	00 00	Russie.	109 1/2
Portugais, 5 p. c.	85 00	Bésil. Emp. 1821.	84 3/4
Id. 3 p. c.	55 00	Mexicains, 5 p. c.	38 1/4
Espagne. Cortés.	59 5/8	Colonib.	00 00

ANVERS, LE 11 JANVIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	518 7/8 p. P		
Rotterdam.	518 00 p. P		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 5/16 P	fl. 46 15/16	46 13/16
Londres p ^r Estr.	fl. 12 1/5 P	fl. 12 05 00 P	
Ham. p ^r 40 HB.	35 5/16 P	35 1/8 P	35 P
Bruxelles.	114 1/2 P		
Gand.	114 1/2 P		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE		fl. 500			149 00 A
D'ANVERS.		BRÉSIL.	5		85 5/8 3/4 A
Dette active. 5	104 3/4 A	E. à L. 1824			
» différée. 43		P. ESPAGNE.	5		
BELGIQUE.		B. Guebh.	5		
Emp. 4 ^e m. 5	101 1/8	R. P. à Am	5		51 3/8 à 1/2 P
A. B. 1835.		Emp. 1834			
Act. de la B.		Dette diff.			
HOLLANDE. 2 1/2		Cortés à P.			
Dette act. 1 1/2		» à l.			
Rte. remb. 2 1/2	98 00	P ditto Coup			
AUTRICHE.		NAPLES.			
Métalliq. 5	102 00	A Cert. Falc.	5		92 1/4 A
Lots fl. 100.	260 00	P. ÉTAT-ROM.			
» fl. 250. 4	42 1/2	A levée 1832.	5		101 00 A
» fl. 500. 4	7 1/2	A à An. 1834.	5		98 00 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	124 3/4				

BRUXELLES, LE 11 JANVIER.

Emp. R., fin cour	401 00 P	Lost. r. av. cour.	96 00
» pr. à 4 mois	000 00	» inscrip.	98 1/2 P
Dette active.	53 00 P	Métalliques.	101 5/8 A
Empr. de 1832.	99 3/4	Naples.	92 A
Act. Société Gén.	87 5/8 P	Rome.	101 A
So. de Com. de civ	43 00 P	Bresil. Rotsch.	85 1/2 P
Ban. de Belgique	114 00 P	Emp. Ard. 1835.	50 3/4 P
So. du c. de S.-O	107 3/4 P	Emp. Guebh.	000 00
S. Hauts-Four.	113 00 P	P. à Ams.	00 00
Wasmé-Hornu.	101 00	Fin cour.	00 00
Banq. fonc.	96 00	D. différée.	49 1/8 P
S. du Cha. Flenu.	108 00 A	Id. 1835.	26 00
Sclassin.	104 00	Cortés à Paris.	00 00
Société nationale.	112 00 P	» à Londres.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00	Coup. Cortés.	00 00
Levant de Flenu.	104 00 A	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 1/4 A	Amsterdam.	00 00
Sars-Longchamps	105 00 P	Londres et.	00 00
Dette active. Hol.	55 00 A	» 2 mois.	00 00
Synd. d'amort.	00 00	Paris.	00

VIENNE, LE 30 DÉCEMBRE.
Métalliques, 102 00. — Actions de la Banque, 1382 00.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
100 balles café Brésil, à 32 1/2 cts. cons.
150 caisses sucre Havane blond, de fl. 22 1/2 à 22 7/8 entrepôt.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 8 ET 9 JANVIER.
Le smack belge Minerva, c. Mees, v. de Londres, ch. de riz, café et thé.
Le bateau à vapeur anglais Tourist, capitaine Crow, venant de Londres, chargé de café, colon, indigo, manufactures et 4 passagers.
Le sloop anglais Harriet, c. Page, ven. de Londres, ch. de café, plomb et tabac.

H. LIENAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège